

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 NOVEMBRE à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme TOUREAU Elisabeth, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membre(s) représenté(s) : 5

Nombre de membres votants : 15

Membres présents : Mesdames et Messieurs - Elisabeth TOUREAU - Marie-Madeleine DREAN - Catherine CHAIZE - Laurette JEGOU - Etienne HEMAR - Henri COULON - Armel JARLEGAN - Annie LEMERCIER - Claudine Dominique MOURIER

Membre(s) représenté(s) : Pascal BARRET - Danièle FOREST- Marina WEILL- Marie-Cécile PERROT - CLOEREC - Patrick TOURVIEILLE

Membre(s) excusé(s) : Pascal BARRET - Danièle FOREST- Marina WEILL- Marie-Cécile PERROT - CLOEREC - Patrick TOURVIEILLE

Membre(s) absents : Nathalie DEBLOND - Annie LE ROUX

Assistai(en)t à la séance : Madame Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD ; M. COREN, directeur adjoint de l'EHPAD

Délibération n°90 du 27/11/2025 – CCAS- RESSOURCES Humaines – Modification du Tableau des effectifs (Annexe 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant le statut particulier des cadres d'emplois territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 novembre 2025 ;

Vu le tableau des effectifs du CCAS ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante de prendre les décisions concernant les créations, les suppressions des postes suivants :

Création d'un emploi :

Filière médico-sociale :

Création d'un emploi d'auxiliaire de soins de 2ème classe à temps complet

Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

- De créer les emplois décrits ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026 et modifier le tableau des effectifs en conséquence, à la même date ;
- D'autoriser Le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Pascal BARRET

Pour le Président empêché,
la Vice-Présidente du CCAS

Elisabeth TOUREAU

